

Liste des articles non-finançables dans le cadre d'APL

Seuls les articles qui contribuent directement et visuellement à la réalisation du projet peuvent être financés dans le cadre d'APL. Ce qui fait que le don ne peut pas être utilisé pour le financement générale de l'organisation.

Parallèlement, les articles considérés consommables, ainsi que d'autres jugés non-éligible par l'Ambassade ne peuvent pas être financés. Les articles non-finançables comprennent entre autres :

- 1. Salaire du personnel de l'organisation**
- 2. Subvention des frais scolaires / bourses**
- 3. Frais de voyage / déplacement**
- 4. Frais d'entretien d'équipements**
- 5. Loyer, acquisition d'un terrain**
- 6. Frais de l'électricité et de l'eau etc.**
- 7. Objet de consommation (matériels de bureau etc.)**
- 8. Nourritures (aide alimentaire, cantine scolaire etc.)**
- 9. Ordinateurs non-liés à la réalisation directe du projet**
- 10. Véhicule (sauf les ambulances, les camions à ordures, etc.)**
- 11. Autres articles de luxe**